



Abandon de poste

Par thierry973

Bonjour ,
Suite a une discussion houleuse avec mon employeur au sujet de ma rémunération suite a la revalorisation des tranches salariales de mars 2022 ,nous sommes en discorde .
Suite a cette échange téléphonique je me suis présenté a mon travail , mais mon employeur ne m'a pas donné accès a l'entreprise (restaurant) .
Je me suis donc mis en arrêt maladie afin de me protéger contre toute attaque de sa part (depuis le 10 nov 2022) .
Dans la journée j'ai reçu un message via son téléphone portable " monsieur je ne souhaite plus travailler avec vous donc je te propose un abandon de poste " .
Je voulais donc savoir si je pouvais demander une résiliation judiciaire de mon contrat de travail a tort employeur par rapport a ce message ? .
Est ce que cette écrit peut me servir a entreprendre des démarches a son encontre au prud'homme ? .
Merci.

Par janus2

Je me suis donc mis en arrêt maladie afin de me protéger contre toute attaque de sa part (depuis le 10 nov 2022) .

Bonjour,
Vous parlez d'un restaurant et là, vous dites "je me suis mis en arrêt maladie" ce qui laisse supposer que vous êtes médecin. Difficile à suivre...

Par morobar

Bonjour,
Je voulais donc savoir si je pouvais demander une résiliation judiciaire de mon contrat de travail a tort employeur par rapport a ce message ? .
Non
Il faut démontrer des manquements graves et essentiels de l'employeur à ses obligations.
Votre message c'est de la rouspille de sansonnet.

Par Henri

Hello !

Thierry les évènements relatés sont un peu confus... mais je dirais néanmoins qu'en fait vous reconnaissez ici avoir maquillé votre abandon de poste en arrêt maladie sur le dos de la collectivité.

Le texto de votre employeur ne vaut rien pour demander une résiliation judiciaire de votre contrat de travail à son tort, d'autant qu'il ne fait que vous proposer ce que vous avez fait avant de le maquiller en arrêt maladie.

Donc en l'état vous ne pouvez rien tenter (ni lui d'ailleurs), vous n'avez qu'à soigner votre "maladie" et reprendre le travail ensuite. Et là vous pourrez de nouveau aborder la problématique de votre "rémunération suite a la revalorisation des tranches salariales de mars 2022".

Qu'en dites-vous ?

Par thierry973

Henri bonjour,

Je n'ai rien maquillé , je me présente a mon boulot le vendredi matin il me dit rentre chez toi , je vais voir mon médecin le vendredi après midi , il me mets en arrêt deux jours .Je reçois ce même(vendredi) jours le texto de mon employeur qui me dit je te propose un abandon de poste parce qu'il souhaite plus travailler avec moi !!!! Suite a ce message je fais une dépression c'est pour cela que je suis encore en arrêt maladie.

Mon patron ne souhaite pas que je reprenne le travail sinon ça ferait bien longtemps que j'y serai retourné.

Donc je me retrouve dans une impasse a part forcer la main a mon employeur en retournant au travail dans une atmosphère qui est déjà tendu entre nous et avec le boulot en soi même .j'espérai qu'avec ce message écrit j'avais une porte de sortie .

Merci

Par thierry973

Morobar bonjour,

OUI je d'accord avec vous qu'il faut une faute manifeste de mon employeur a un manquement a ses obligations .

Mais n'est ce pas un manquement lorsqu'il me laisse pas accéder a mon emploi ?.

Par Henriri

(suite)

Ok Thierry il n'y a rien de maquillé, vous n'aviez juste pas indiqué la cause dette soudaine dépression que vous évoquez maintenant (et qui ne sera pas réglée en deux jours). Désolé d'avoir interprété votre évocation d'un arrêt de travail comme s'il couvrirait simplement votre non-travail.

Si vous voulez exploiter cet argument santé c'est carrément l'angle "AT" qu'il faut exploiter (genre sévère réaction émotionnelle, choc psychique..) en déclarant vous-même cet éventuel AT à la CPAM sur papier libre (ce qui déclenchera une enquête contradictoire salarié versus employeur pour trancher si AT ou pas ; il vaut mieux que vous ayez des témoins).

Que votre employeur vous "propose un abandon de poste" n'a aucun sens, l'abandon de poste c'est le fait du salarié pas une initiative de l'employeur). Par contre c'est une option fort risquée pour vous d'abandonner votre poste.

Il me semble que vous devez vous présenter au travail... et faire un courrier LRAR à votre employeur lui disant que vous ne comprenez pas pourquoi il vous a interdit de pendre votre travail à telle, telle et telle dates et continue de la faire !

A+